

## ACTU Fret (et autres)

Bulletin n°62 – mai 2012

### Patrons: qui est serein, qui est sur la sellette ?

#### Pepy, «pape» du rail?



Nommé en 2008 à la tête de la SNCF dont il était le numéro deux, Guillaume Pepy a depuis fait figure de patron d'ouverture par excellence du mandat de Nicolas Sarkozy. L'ancien directeur de cabinet de Martine Aubry n'a donc rien à craindre de l'alternance à la tête de l'État. Et, sauf à être nommé à un autre poste, il devrait non seulement achever son mandat de PDG de la SNCF, programmé jusqu'en février 2013, mais rempiler à la tête d'une entreprise où il a fait l'essentiel de sa carrière et qu'il semble heureux d'incarner.

Tout dépendra de l'accueil que le gouvernement réservera aux projets de réforme du rail poussés par Guillaume Pepy très en amont de l'échéance électorale. C'est lui qui a suggéré à sa ministre de tutelle, Nathalie Kosciusko-Morizet, d'ouvrir un «Grenelle du rail», un vaste débat qui s'est terminé cet hiver. Le patron de la SNCF a deux grandes idées en tête. La première consiste à réorganiser en profondeur le rail français, en ramenant Réseau ferré de France (RFF), le gestionnaire du réseau ferroviaire, dans le giron de la SNCF. Objectif: mettre fin à une organisation jugée ubuesque et coûteuse. Mais ni RFF ni les concurrents de la SNCF ne l'entendent de cette oreille. La bataille sera donc rude entre Guillaume Pepy et Hubert du Mesnil, le patron de RFF. Deuxième chantier, ultrasensible: la création d'un «cadre social harmonisé» pour les cheminots de la SNCF et les nouveaux entrants sur le marché français en cours d'ouverture à la concurrence. Au-delà de cette négociation globale, Guillaume Pepy veut obtenir le droit d'embaucher hors du statut de cheminot SNCF. Une façon de jouer à armes égales avec sa puissante concurrente, la Deutsche Bahn. [...]

*Le figaro.fr 07/05/2012*

## Aux Transports, Frédéric Cuvillier, un expert du maritime



**Le député-maire de Boulogne-sur-Mer, proche de François Hollande, a été nommé ministre délégué de la ministre de l'Ecologie et du développement durable.**

C'est donc Frédéric Cuvillier, 43 ans, député-maire de Boulogne, qui remplacera Thierry Mariani aux Transports. Ministre délégué auprès de la ministre de l'Ecologie et du développement durable, il sera chargé des Transports et de l'économie maritime. A lui donc de gérer les grèves des cheminots, des aiguilleurs du ciel, des navigants des compagnies aériennes, des marins, des dockers, des routiers, mais aussi les intempéries hivernales qui bloquent les TGV et l'aéroport de Roissy. Et il n'est à l'abri non plus d'une éruption volcanique à l'autre coin de l'Europe qui bloque tout le trafic aérien, ou d'un accident de train ou d'avions ce fut le cas pour Gilles de Robien en 2004 ou Dominique Bussereau en 2009.

### **La SNCM, un dossier explosif**

Frédéric Cuvillier va devoir entrer très vite dans le vif du sujet avec deux dossiers chauds, celui d'Air France et de la SNCM. Il faudra toute son expertise dans le domaine maritime (il était le conseiller de François Hollande pendant la campagne sur les questions maritimes et littorales) pour gérer le dossier SNCM. La société maritime, dans laquelle l'Etat possède 25 % du capital aux côtés de Veolia et des salariés, va affronter au cours des prochains mois toute une série de vents contraires, avec une nouvelle restructuration à la clé. La Commission européenne tranchera cet été sur la question des fonds versés par l'Etat à la SNCM entre 1990 et 2006. S'ils sont assimilés à une aide d'état, la société de ferries devra rembourser entre 30 et 50 millions d'euros. Problème, elle ne les a pas en caisse. Une recapitalisation serait inévitable. A ce problème avec Bruxelles, se pose la question plus générale de la desserte de la Corse. La réduction probable de la délégation de service public dont la SNCM bénéficie sur le trafic entre le continent et la Corse pourrait entraîner la perte de 800 emplois, soit la moitié des effectifs de l'entreprise.

### **Air France, l'autre dossier chaud de l'été**

Autre dossier chaud pour ce proche de François Hollande, celui d'Air France, filiale d'**Air France-KLM** dont l'Etat possède 15 % du capital. La compagnie, qui multiplie les pertes depuis quatre ans, compte, selon nos informations, annoncer fin juin, début juillet l'ampleur du sureffectif qui va découler des mesures de hausse de productivité et de flexibilité en négociations avec les syndicats jusqu'au 30 juin. Dans le même temps, la direction annoncera les mesures prises pour l'absorber. A condition bien entendu que toutes les catégories de personnels signent un accord d'ici au 30 juin. Ce qui est loin d'être gagné. Les syndicats craignent des suppressions de postes, certains parlent de 2.000, d'autres de 10.000. L'Unsa prédit un plan social sans précédent. Reste à savoir deux choses. Si les départs seront contraints (peu probable) et quelle sera l'ampleur des départs. Au-delà d'Air France, Frédéric Cuvillier devra répondre aux attentes des compagnies aériennes qui toutes, pour la plupart, dans une situation très difficile (Air Austral, Corsair) ne veulent pas, disent-elles, que le pavillon français disparaisse comme dans le maritime.

## Réforme du ferroviaire

Au-delà de ces deux dossiers à court terme, Frédéric Cuvillier trouve sur sa table le dossier de la réforme de la gouvernance du système ferroviaire français entre Réseau Ferré de France (RFF) et la SNCF. A l'issue des Assises du ferroviaire fin 2011, Nathalie Kosciusko-Morizet (NKM) s'était dite favorable au regroupement des fonctions de gestion des infrastructures du réseau exercées par RFF, la direction des chemins de fer (DCF) et SNCF infra.

*La tribune.fr le 16/05/2012*

## Geodis intéressé par l'ouverture du capital de Gefco



**Les investisseurs intéressés par l'ouverture du capital de Gefco, filiale logistique à 100 % de PSA, peuvent présenter une offre "non liante" jusqu'à la fin mai. Geodis, l'opérateur transport et logistique de la SNCF, est sur les rangs.**

La filiale de la SNCF, Geodis, semble prête à sauter sur le dossier Gefco, dont une partie du capital est mise en vente par PSA. Ayant besoin d'argent, le constructeur souhaite ouvrir le capital de sa filiale à 100 %, Gefco. Jeudi 10 mai, à l'occasion d'un conseil d'administration, les quatre délégués syndicaux centraux (CFTC, FO, CFE-CGC et CFDT) ont donc demandé aux dirigeants de l'entreprise si des investisseurs s'étaient manifestés. Ils voulaient notamment avoir la confirmation de l'intérêt de Geodis, la branche transport et logistique détenue à 98,4 % par la SNCF (7 milliards d'euros de chiffre d'affaires ; 30.000 salariés) pour Gefco, la filiale logistique de PSA.

Le PDG de Gefco, Yves Fargues, leur a répondu que le groupe Geodis cherchait en effet à "se positionner" sur ce dossier, au même titre que d'autres candidats. Il a ajouté que le groupe n'avait encore pris aucune décision à l'égard d'un investisseur ou d'un autre. De son côté, la direction de SNCF Geodis a répondu à "latribune.fr" : "nous ne ferons aucun commentaire sur ce dossier" [...]

*La tribune.fr le 16/05/2012*



**GEODIS**  
A TOTAL LOGISTICS RESOURCE

# Europ Assistance assure désormais les billets SNCF en ligne



La filiale online de la SNCF, Voyages-sncf.com a choisi, à l'issue d'un appel d'offres lancé à l'automne 2011, Europ Assistance comme partenaire pour ses billets de train pour une durée de 3 ans, à compter du 1er juillet 2012. Ce programme exclusif sera progressivement déployé dans les 9 pays européens, où Voyages-sncf.com gère la vente de billets de train, ainsi que sur ses applications mobiles. L'offre sera également déclinée sur des sites européens [www.tgv-europe.com](http://www.tgv-europe.com) et [www.raileurope.co.uk](http://www.raileurope.co.uk). Voyages-sncf.com a réalisé un volume d'affaires de 3,2 Md€ en 2011.

## Un contrat initié par Mondial

Mondial Assistance était jusqu'à maintenant le partenaire pour l'assurance annulation (maladie, congés refusés...) et pour l'assurance voyage (retards, vols de bagages). C'est avec sa filiale, Elvia, que l'équipe de Voyages-sncf.com a fait ses premiers pas en élaborant un contrat adapté, lancé le 15 septembre 2005. Après avoir proposé une assurance annulation « toutes causes » à 2€ par billet Prem's, la filiale de la SNCF et Elvia étaient revenus sur cette offre en mars 2006, en supprimant le motif « toutes causes » au profit d'une liste de motifs d'annulation et en établissant un prix à 2,50€. Ce prix évoluera ensuite à 1,80€ pour l'assurance voyage et 2,60€ pour l'annulation d'un billet Prem's.

*L'argus de l'assurance.com le 06 05 2012*

## Keolis s'implante en Inde

La filiale de la SNCF spécialisée dans le transport urbain doit annoncer aujourd'hui son succès dans l'appel d'offres pour l'exploitation du futur métro de Hyderabad. Un contrat de 300 millions d'euros sur huit ans, qui lui servira de vitrine pour ce marché prometteur.



*Les echos.fr le 09/05/2012*

## Novatrans se rapproche de la liquidation amiable

**La filiale de la SNCF spécialisée dans le transport combiné rail-route sera finalement fixée sur son sort le 8 juin.**

Les espoirs de sauver Novatrans, la filiale de la SNCF spécialisée dans le transport de marchandises combinant le rail et la route, diminuent. Le conseil d'administration

de l'entreprise qui s'est tenu mercredi s'est en effet montré pessimiste sur les chances d'éviter une liquidation amiable, tout en renvoyant toute prise de décision au prochain conseil, le 8 juin.

La réunion de mercredi avait pour objet de statuer sur les options étudiées depuis janvier pour l'avenir de l'entreprise. Comme le spécifie un document interne commandé au cabinet Secafi, « **le modèle économique de Novatrans est dans une impasse** », amenant l'entreprise à enchaîner les pertes. La direction a confirmé mercredi dans un communiqué que celles de l'année 2011 atteignaient 18,6 millions d'euros, pour un chiffre d'affaires de 86,8 millions.

### **Des offres « irrecevables »**

Pour y remédier, la direction générale a présenté mercredi « **les études afférentes à un plan de retour à l'équilibre** », poursuit le communiqué. Celui-ci nécessiterait « **des mesures de restructuration lourdes** », c'est-à-dire sans doute des suppressions de postes, ainsi qu'une recapitalisation de 42 millions d'euros. Mais cette dernière suppose une autorisation de Bruxelles, et le communiqué précise que « **les données du plan de redressement telles que présentées à ce jour sont de nature à compromettre** » l'obtention d'une telle autorisation.

La cession de l'entreprise est l'autre piste étudiée pour une poursuite de l'activité, mais la direction semble là encore pessimiste : « **Les offres déposées dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt sont irrecevables en leur état actuel** », précise le communiqué. Les candidats intéressés ont toutefois jusqu'au 8 juin pour améliorer leur offre. Si ce n'est pas le cas, la liquidation amiable risque fort de devenir l'option la plus vraisemblable.



*Les echos.fr le 09/05/2012*

## **Ecotaxe : les transporteurs dénoncent**

### **« un dévoiement de la loi »**



La publication au **Journal officiel** du 6 mai, « **en catimini** », du décret organisant l'application de la future écotaxe poids lourds a contrarié les professionnels du transport routier de marchandises. Ils dénoncent un « **dévoiement de la loi** » et exigent une remise à plat du texte. Ils contestent le dispositif de répercussion, jugé difficilement applicable.

Rappelons que cette taxe, votée en 2009 dans le cadre du Grenelle de l'environnement, doit s'appliquer en juillet 2013 aux poids lourds à partir de 3,5 t circulant sur le réseau national non payant (essentiellement les routes nationales et départementales).

**Calculée sur une base kilométrique**, elle doit notamment financer les projets d'infrastructures de transport et sera répercutée par les transporteurs sur les bénéficiaires de la circulation des marchandises.

*Villes rail et transports le 11/05/2012*

Si vous voulez adhérer, renvoyez le bulletin ci-après, à :  
**UNSA/ Cheminots**  
 M. Le Secrétaire Général de l'UNION Régionale de  
**Lorraine ou Lille**  
 (lire adresses en couverture)

**Réduction de 66 % sur impôts et**

**adhésion à l'ADEIC (Association de Défense d'Education et d'Information du Consommateur )**

**Bulletin d'Adhésion**

NOM.....Prénom.....  
 Fonction.....Grade.....Qualification.....Niveau.....  
 Adresse domiciliaire .....  
 .....  
 Etablissement .....N° CP.....  
 Téléphone Service ..... Téléphone Portable.....  
 Adresse EMail (perso ou SNCF).....  
 A.....le.....Signature.....

**COTISATIONS 2012**

Adhérents	Cotisations annuelles	Réduction	réel après réduc.	réel après réduc.
QUALIFICATION	Euros	d'impôt (66%)		
A/B - TA	87,00 €	57,42 €	<b>29,58 €</b>	<b>2,47 €</b>
C - TB 1	91,00 €	60,06 €	<b>30,94 €</b>	<b>2,58 €</b>
D 1 - TB 2	96,00 €	63,36 €	<b>32,64 €</b>	<b>2,72 €</b>
D 2 - TB 3	106,00 €	69,96 €	<b>36,04 €</b>	<b>3,00 €</b>
E 1	106,00 €	69,96 €	<b>36,04 €</b>	<b>3,00 €</b>
E 2	119,00 €	78,54 €	<b>40,46 €</b>	<b>3,37 €</b>
F 1	131,00 €	86,46 €	<b>44,54 €</b>	<b>3,71 €</b>
F 2	147,00 €	97,02 €	<b>49,98 €</b>	<b>4,17 €</b>
G 1	157,00 €	103,62 €	<b>53,38 €</b>	<b>4,45 €</b>
G 2	170,00 €	112,20 €	<b>57,80 €</b>	<b>4,82 €</b>
H 1	181,00 €	119,46 €	<b>61,54 €</b>	<b>5,13 €</b>
H 2	193,00 €	127,38 €	<b>65,62 €</b>	<b>5,47 €</b>
CS	206,00 €	135,96 €	<b>70,04 €</b>	<b>5,84 €</b>
<b>Contractuels</b>				
Exécution	87,00 €	57,42 €	<b>29,58 €</b>	<b>2,47 €</b>
Maîtrise	106,00 €	69,96 €	<b>36,04 €</b>	<b>3,00 €</b>
Cadres	131,00 €	86,46 €	<b>44,54 €</b>	<b>3,71 €</b>